

Analyse financière au 31 Décembre 2019

Le compte de résultat qui est présenté aujourd'hui a été validé par le Commissaire aux Comptes, c'est donc celui qui sera présenté lors de notre Assemblée générale.

Nous retrouvons la présentation habituelle déclinée selon ses deux axes, l'Act Co et les Activités et l'analyse qui en est faite s'appuie sur le comparatif entre l'année 2018 et l'année 2019.

Concernant les charges

La rubrique 1 "Achats de marchandises et charges externes"

Faut-il rappeler que cette rubrique reprend toutes les charges inhérentes au fonctionnement quotidien de notre Maison. On y retrouve pour l'Act Co tous les frais de secrétariat, l'achat des produits d'entretien, les assurances, la reprographie, les honoraires comptables, le téléphone, les missions et réceptions ... etc... De même pour les Activités, cela concerne l'achat de matériels sportifs, les dépenses liées à la publicité, à l'arbitrage, aux séjours à l'étranger, aux licences sportives, aux affiliations, aux animations sous-traitées, aux remboursements des frais de déplacement ... etc....

Concernant l'Act Co. L'augmentation de 6.3 % est à rattacher essentiellement à deux éléments:

- tout d'abord la hausse de la ligne "Honoraires" (+ 2 552 €) qui englobe les frais d'Avocat.
- ensuite la hausse de la ligne "Personnel extérieur / Entreprise" (+ 2646 €) liée au détachement d'un Personnel comptable par le Cabinet Guilhem.
- Concernant les Activités. Si c'est une somme quasiment stable par rapport à 2018, cela ne doit pas nous empêcher de constater les fluctuations de certaines lignes comptables. On remarquera, par exemple, la hausse de 17 735 € des lignes "Matériel / Activité" et "Matériel sportif / Activité" alors que la ligne "Voyages Activités" baisse de 15 873 € tout comme la ligne "Missions et réceptions" qui, elle, est moindre de 2 268 €. Concernant la hausse importante des achats "Matériel sportif", il faut préciser que la somme ci-dessus est bien atténuée par l'augmentation des produits liés aux "Sponsors" que nous verrons plus loin.

La rubrique 2 "Personnel"

Vous le savez, cette rubrique intègre toutes les charges liées à notre Personnel à savoir les salaires, les charges sociales, les taxes mais aussi les charges de formation professionnelle concernant nos salariés.

Sur l'Act Co. Nous constatons une forte hausse à hauteur de 17 679 € qui s'explique par les éléments suivants:

- la création en Juin 2018 du nouveau contrat de travail de notre Secrétaire Charlène et qui trouve son incidence totale en 2019.
- la démission de Béatrice Gonzales avec le solde de certaines lignes comptables (congrés payés, rattrapage du déroulement de carrière).

- les primes de précarité versées au terme des contrats de travail CDD pour nos Animatrices Modern Jazz.
- le solde du jugement Prud'hommes (+ 6 097 € pour mémoire).
- la formation professionnelle de Charlène, une somme de 9 565 € qui n'existait pas en 2018.

On précisera cependant que le montant de cette rubrique est partiellement atténué par, d'une part, la prise en charge de l'Etat (PEC de Charlène pour une somme de 5 975 €) et, d'autre part, le remboursement de l'organisme UNIFORMATION pour sa formation (une somme de 9 765 €).

Sur les Activités

Nous avons ici une baisse de 14 013 € qui trouve son explication dans la fin du contrat de travail CAE de J.J Llabatta (MJC XIII), un contrat non renouvelé.

La rubrique 3 "Charges diverses et exceptionnelles"

Sur l'Act Co. C'est une rubrique quasiment stable avec une légère variation de -3.2 %.

On notera cependant la création de la ligne "Dotation Amortissements Exceptionnels", une somme de 1 185 € et qui correspond à la liquidation d'un achat de matériel CIS dont l'investissement n'était pas à terme en 2019.

Sur les Activités

Pas de commentaires si ce n'est la somme de 1 151 € qui est à rattacher à une facture manquante de la MJC XIII.

Au final, la somme de ces trois rubriques nous permet d'arriver à un total des charges de 383 059 € soit une légère hausse de 1.5 % par rapport à 2018.

Concernant les produits maintenant

La rubrique 1 "Subventions d'exploitation"

Pour l'Act Co

Malgré l'incertitude sur l'octroi des subventions, les sommes perçues en 2019 sont quasi équivalentes à celles de 2018

Pour les "Activités"

L'augmentation de 6.7 % est à rattacher à la hausse des subventions Mairie et Région.

La rubrique 2 "Adhésions"

La baisse de 12.2 % sur l'Act Co, traduit l'incidence à la fois du nombre de nos Adhérents ainsi que, de façon partielle, celle de la diminution du montant de l'adhésion (effective depuis Septembre 2019).

La rubrique 3 "Cotisations"

Vous le savez, cette rubrique concerne exclusivement nos Activités. Tout à fait logiquement, on retrouve dans le montant des cotisations la répercussion de la baisse du nombre de nos

Adhérents. S'il y a moins d'Adhérents, mécaniquement il y a moins de monde dans les Activités et donc moins de cotisants.

La rubrique 4 "Ventes marchandises et autres produits"

Sur l'Act Co, le différentiel 2019 – 2018 s'explique par l'inscription en "Transfert de charges" d'une somme de 1 200 € versée par la Région et qui vient amortir partiellement l'achat de tatamis inclus dans le compte 6063400 "Matériels Activités". On notera également les hausses de la ligne "Participations entretien salles", celle de la ligne "Autres produits" et celle du compte "Ventes de marchandises".

Pour les Activités, on doit constater une baisse globale de 15.3 % que l'on doit expliquer par:

- une baisse de 10 813 € de la ligne "Produits Activités"
- baisse de 22 037 € de la ligne "Voyages Activités", une baisse légitime puisqu'aucun déplacement n'a eu lieu en 2019.
- une hausse de 5 914 € de la ligne "Sponsors" qui est à mettre à l'actif de l'Activité MJC XIII et qui vient compenser l'achat des matériels activités vus précédemment.

La rubrique 6 "Remboursements organismes"

Sur l'Act Co Forte augmentation de ces remboursements que l'on doit lier à plusieurs éléments:

- le remboursement Etat des frais de déplacement de nos services civiques (1420 €)
- le remboursement de l'ASP (Agence Service Paiement) concernant le PEC de notre Secrétaire (5 955 €)
- le remboursement de sa formation professionnelle versé par l'organisme UNIFORMATION (9 765 €)

Pour les Activités

C'est une baisse de 77.2 % lié à la fin du remboursement Etat sur le poste CUI-CAE de la MJC 13. On notera le remboursement UNIFORMATION de 700 € pour la formation d'une de nos Animatrices (Aude pour le Yoga).

Pour les Activités

Au total et en considérant l'ensemble des éléments que nous venons d'évoquer, le total des produits pour 2019 s'élève à 373 991 € soit une baisse de 5.3 % par rapport à 2018.

En conclusion

Avec une hausse générale des charges de 1.5 % et une baisse des produits de 5.3 % nous arrivons à un résultat négatif de 9 068 € pour cette année 2019.

Bien sûr, on ne peut pas se réjouir de ce résultat, un résultat qui vient interrompre la dynamique amorcée l'année précédente. Mais cela doit-il être une surprise pour nous ? Ne pouvons-nous pas nous attendre à une telle situation et à un tel verdict ? En effet, et sans

vouloir en minimiser l'importance, nous avons dû, pendant cette année 2019, faire face à plusieurs charges que l'on peut qualifier d'exceptionnelles et qui n'ont pas vocation à être reconduites en 2020. Cependant, reste l'interrogation récurrente du nombre de nos Adhérents, une question qui demeurera pour nous d'une importance capitale compte tenu de l'impact financier qu'elle peut avoir sur notre fonctionnement.

.....

Concernant le bilan au 31 Décembre 2019

Rappelons que le bilan est une photographie du fonctionnement de l'association à un moment donné, ici le 31 décembre 2019. Le bilan est un indicateur essentiel qui nous renseigne sur la santé financière de l'association.

On notera dans l'Actif, la baisse de la ligne "Autres immobilisations corporelles" qui passe, en valeur nette de 14 917 € au 31 Décembre 2018 à 9 718 € au 31 Décembre 2019. Il s'agit de l'arrivée à terme de certains amortissements et donc de la fin de certains remboursements. Cela signifie aussi que notre équipement est de plus en plus vieillissant. On notera sur la ligne "Immobilisations en cours" une somme de 4 522 € qui correspond à un investissement sur la rénovation de certains matériels (ici la rénovation de sièges pour une Activité).

Concernant le Passif, la baisse enregistrée sur les "Fonds propres" est à rattacher au résultat négatif de l'exercice considéré (- 9 068 €).

La ligne "Provisions pour charges" (27 287 €), qui inclut la dotation relative à l'année 2019, est mécaniquement en augmentation. Rappelons qu'il s'agit là des provisions départ retraite de notre personnel.

Avec une diminution des Fonds propres, ce bilan fait état d'un Fonds de Roulement à hauteur de 47 197 € (52 461 € pour 2018). Il traduit l'incidence des charges exceptionnelles que nous avons dû supporter en 2019. Il va de soi que nos ressources stables restent trop faibles pour accompagner sereinement notre fonctionnement.

Le Besoin en Fonds de Roulement est de – 107 209 € (- 100 747 € en 2018). Il se situe à une hauteur relativement correcte ce qui nous permet de faire face aux flux de trésorerie.

Cependant, notre sérénité est très faible et notre santé reste fragile et incertaine. Nous n'avons que très peu de latitude pour absorber les chocs financiers qui, de ce fait, impactent très rapidement notre fonctionnement.

Nous sommes toujours en convalescence, une convalescence difficile et contraignante, mais la détermination de tous devrait nous permettre de rentrer dans une période aux jours meilleurs.

+++++